
**Décision n°2023-21
portant délégation de signature**

LA DIRECTRICE

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R812-10 ;

Vu le décret n°94-1225 du 30 décembre 1994 portant organisation de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 août 2021 portant nomination de la directrice de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles ;

Vu la délibération n° 2023-05 du 14 mars 2023 portant délégation d'attributions du conseil d'administration à la directrice de l'ENSP.

DÉCIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice de l'enseignement et de la vie étudiante, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle CLAUDEL, adjointe chargée des moyens pédagogiques et des admissions, à effet de signer au nom de la directrice de l'ENSP, les actes définis ci-après :

1° En matière de gestion de la scolarité des étudiants et candidats de la formation initiale :

- Tout acte relatif à l'admission, l'inscription et la scolarité
- Les décisions d'aménagement de la scolarité, des examens et des concours
- Les conventions de stage des étudiants (sortant)
- Les autorisations et conventions de césure

2° En matière de gestion des activités d'enseignement :

- Les lettres d'engagement de vacataires
- Les décisions d'attribution individuelle des services d'enseignement
- Les états de service d'enseignement (personnels et vacataires)

3° En matière de gestion des personnels du service :

- Les ordres de mission en France métropolitaine
- Les autorisations de congés et d'absence

4° En matière de gestion financière :

- Les actes d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement des commandes d'un montant maximal de mille euros (1000€) et relevant des besoins du service

Article 2

La présente délégation prend effet à compter de sa signature et cessera au plus tard à la fin du mandat de la directrice de l'ENSP ou en cas de changement ou cessation de fonction du délégataire.

La présente décision est soumise à publicité et sera affichée dans les locaux de l'établissement.

Versailles, le 23 juin 2023



La directrice

Alexandra Bonnet